

La FSU, qu'est-ce que c'est ?

Première fédération syndicale dans l'enseignement, la FSU rassemble des syndicats intervenant du primaire au supérieur.

Elle défend un service public d'éducation de qualité, se donnant l'objectif et les moyens de la réussite de tous.

Elle prône un syndicalisme de lutte, offensif et de proposition, un syndicalisme unitaire, démocratique tourné vers la défense de ses personnels, la transformation de l'école et de la société pour plus de justice, d'égalité et de solidarité.

Pour une Formation de qualité des enseignant-e-s et des CPE, de la maternelle à l'université

La FSU s'est mobilisée ces dernières années pour une augmentation du nombre de postes aux concours, une amélioration de la formation des enseignants et des CPE, et pour qu'une aide financière soit apportée aux étudiants.

Aujourd'hui, avec la mise en place des ESPE et la réforme des concours, **la formation des enseignants** connaît une nouvelle réforme. Répond-elle vraiment à l'ensemble des besoins de formation ?

Le nombre d'étudiants augmente sans que les moyens correspondants soient accordés.

L'ouverture des ESPE s'est faite dans l'urgence, sans garantie de moyens, sans écouter la parole des principaux concernés, étudiants et formateurs et personnels de diverses catégories. Le volume horaire de formation a diminué. Les nouveaux concours et les parcours de formation ne garantissent pas la prise en compte de toutes les spécificités des métiers de l'enseignement.

Non, aujourd'hui, le compte n'y est pas !

*Dans notre académie, le choix de faire porter l'ESPE par la future Communauté d'Universités et d'Etablissements (CUE, ex-PRES) pose des problèmes de rattachement des personnels, d'inscription dans les laboratoires de recherche, que le conseil de l'Ecole devra résoudre sereinement. **Nos élus veilleront à ce que ce débat ne soit pas confisqué, ni « laissé » à un quelconque bureau.** Dans le même ordre d'idée, les relations entre les diverses universités, la CUE et l'ESPE devront être pensées, et si possible codifiées, dans des instances où les personnels et les usagers sont représentés majoritairement. **1.***

Julien BRUNEEL M1

Le 21 novembre Votez



Nos candidats :

1. Julien BRUNEEL M1
Université Lille 1
2. Mathilde DUBOIS M1
Université Lille1
3. Matthieu VUATTIER M2
Villeneuve d'Ascq
4. Alizée BARON M1
Université Lille 1
5. Pierre LAUMENERCH CAPA-SH
Villeneuve d'Ascq

Le conseil de l'ESPE : qu'est-ce que c'est ?

Il regroupe des représentants élus, des formateurs, personnels de l'ESPE et usagers ainsi que des personnalités nommées par les universités et le Rectorat.

Il adopte le budget de l'ESPE, définit les règles relatives aux examens. Il se prononce sur la répartition des emplois et les recrutements.

Les élus FSU y porteront nos revendications afin d'améliorer la formation des enseignant-e-s et CPE, les conditions d'étude et de travail des étudiants, des stagiaires, et des formateurs et personnels des ESPE.

En urgence, la FSU revendique

- ▶ L'augmentation des moyens humains et budgétaires dans toutes les ESPE, financés par le Ministère de l'Education Nationale
- ▶ Le maintien des droits et des acquis pour le personnel administratif durant la période transitoire (régime indemnitaire, mobilité, formation continue ...)
- ▶ Des parcours adaptés à tous les étudiants, permettant de préparer les concours dans de bonnes conditions
- ▶ Des droits d'inscriptions ne dépassant pas ceux du master
- ▶ La mise en place de pré-recrutements
- ▶ L'amélioration des maquettes de master
- ▶ La prise en charge par le rectorat des frais d'inscription pour les M2 stagiaires et les contractuels admissibles.
- ▶ Le rétablissement de l'aide spécifique aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement
- ▶ L'affectation des M2 au plus près de leur lieu de formation
- ▶ Un allègement du temps de service (à un tiers) pour les stagiaires afin de pouvoir suivre une formation au métier
- ▶ Le renforcement et la possibilité de titularisation à plein temps des formateurs au sein d'équipes pluri-catégorielles
- ▶ Le maintien des différents sites existants garantissant l'accès au concours sur l'ensemble du territoire

Les propositions de la FSU pour une autre réforme de la formation des enseignant-e-s

Maintenir un service public d'enseignement en France nécessite un investissement sans précédent dans la formation des enseignants. Sa mise en place doit répondre aux enjeux d'une véritable démocratisation du système éducatif. Elle devra tenir compte du fait que les métiers de l'enseignement sont des métiers de concepteurs, à haute responsabilité sociale, qui nécessitent un grand niveau de qualification à tous les échelons du système éducatif.

- ✓ **Une formation qui s'inscrit dans la durée** depuis la licence jusqu'au master, avec une entrée progressive dans le métier et une formation continue tout au long de la carrière
- ✓ **Des aides pour financer et permettre de faire les études dans de bonnes conditions** : allocations d'autonomie, dispositifs de prérecrutements...
- ✓ **Des moyens fléchés spécifiques** pour garantir des formations de qualité, renforcer les équipes pluricatégorielles de formateurs, maintenir les centres départementaux
- ✓ **Une formation initiale intégrée, et progressive** articulant les dimensions scientifiques, professionnelles, théoriques et pratiques ancrées dans la recherche, en lien avec des stages formateurs, permettant d'appréhender les différentes facettes du métier.
- ✓ **Un cadrage national de la formation** assurant un niveau et des contenus de formation identiques sur tout le territoire.
- ✓ **l'accès à l'ensemble des concours externes** avec la création et le développement de parcours universitaires jusqu'au master, et des préparations de concours pour les diplômés
- ✓ **Des modules de préprofessionnalisation** proposés dès la licence permettant d'appréhender la façon dont se sont construits les savoirs et de s'orienter
- ✓ **Des formations adossées à la recherche** donnant lieu à la production d'un mémoire centré sur une problématique en lien avec le métier

Le 21 novembre, Votez

